

**PROCES-VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 2 DECEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal s'est réuni avec un public limité à 12 personnes et en présence des agents municipaux requis et d'un représentant de la presse.

à 19 H 00

sous la présidence de Madame le Maire, Marie TONNERRE-DESMET

Date de convocation : vendredi 26 novembre 2021  
33 conseillers en exercice

présents - votants

Présents : (28) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOR, Madame Apolline ARQUIER (arrivée à 19h15 - pouvoir donné à Marylène HEYE), Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN (arrivée à 19h30 - pouvoir donné à Emmanuelle VANDOORNE), Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Madame Anne VÉRISSIMO, Monsieur Julien DEWAELE, Madame Coralie PERIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Sandra VANELSLANDE.

Excusé(s) ou Absent(s) : (5) Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE (pouvoir donné à Philippe VYNCKIER-LOBROS), Monsieur Denis FONTAINE (pouvoir donné à Alain RIME), Monsieur Antoine MEESCHAERT (pouvoir donné à Julien DEWAELE), Mme Camille VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à Mme le Maire), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Jimmy COUPÉ).

---

La séance est ouverte à 19h00.

Madame le Maire

Bonsoir à toutes et tous, je déclare la séance ouverte et je demande à Sandra de bien vouloir procéder à l'appel, merci.

**1 - AUTORISATION DE LEVEE DE LA DECHEANCE QUADRIENNALE POUR LE REGLEMENT D'UNE FACTURE DE LA CNRACL.**

Monsieur Eric DOCQUIER

Cette délibération concerne l'autorisation de levée d'une déchéance quadriennale pour le règlement d'un montant de 6 285.21 euros au profit de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) correspondant aux contributions rétroactives dues au titre des services accomplis en qualité de non titulaire rendus par un agent.

Ces honoraires datent de plus de quatre ans et les factures dues par la commune ne peuvent être payées sans que soit levée la prescription quadriennale,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de lever la prescription quadriennale pour la facture désignée ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire à éditer le mandat de paiement correspondant,
- de demander à M. le Trésorier d'exécuter le paiement.
- de dire que les dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2021

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Eric DOCQUIER, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

## **2 - REVISION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES.**

Monsieur Eric DOCQUIER

Pour le bon fonctionnement des services, il appartient au conseil municipal de faire évoluer régulièrement les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet.

Il est nécessaire de supprimer et de remettre à jour le tableau des emplois non occupés, et de prendre en compte les avancements de grades et promotions internes.

Vu l'avis du Comité Technique du 7 octobre 2021, Madame le Maire propose d'actualiser le tableau des emplois de la commune suite au recrutement du personnel, aux départs et évolutions de carrières avec :

- La création au tableau des effectifs des 4 postes permanents dans la filière technique.
- La suppression au tableau des effectifs des 11 postes permanents :
  - Filière administratif : 4
  - Filière technique : 3
  - Filière médico-sociale : 1
  - Filière animation : 3

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Eric DOCQUIER, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

## **3 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS.**

Monsieur Eric DOCQUIER

La population municipale de la commune de Neuville-en-Ferrain ayant dépassé 10 000 habitants, une enquête de recensement s'opèrera comme chaque année par sondage. Seuls les foyers retenus dans la base de sondage seront l'objet du recensement ce qui représente environ 400 foyers.

Cette enquête de recensement aura lieu du 20 janvier au 26 février 2022.

Pour la réalisation de la collecte des informations auprès des habitants, 2 agents seront recrutés et nommés par la commune. Ces derniers seront rémunérés au prorata du nombre de questionnaires qu'ils auront collectés soit par imprimés, soit par internet ou remplis.

Pour ce faire, il est décidé d'appliquer les tarifs suivants : par bulletin individuel 1.00 € et par feuille de logement 0.50 €.

De plus, il est proposé d'attribuer, à chaque agent recenseur, une prime nette de 160 € répartie de la façon suivante : 40,00 € pour la présence aux 2 formations ; 40,00 € pour la qualité du travail rendu ; 40,00 € pour l'assiduité et 40,00 € pour la tournée de reconnaissance.

Il vous est demandé d'accepter le recrutement de 2 agents recenseurs et les modalités décrites ci-dessus pour le calcul de la rémunération de ces agents pour l'année 2022.

Une dotation forfaitaire de recensement versée par l'Etat et liée au volume de collecte dans la commune permettra de couvrir la rémunération ainsi versée aux agents recenseurs. Son montant est estimé à 1818 euros. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Eric DOCQUIER, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

#### **4 - DECISION MODIFICATIVE N°6 – EXERCICE 2021.**

Monsieur Alain RIME

Il s'agit de la dernière décision modificative de l'année 2021 :

Dépenses de fonctionnement					TOTAL	88 080,83 €
Libellé	Chapitre	Compte	Fonction	Service	Montant	
Prestation repas scolaires Tourcoing	011	6042	251	1311	38 000,00 €	
Prestations Ville de Tourcoing ADS	011	62875	020	4412	8 260,00 €	
Consommation de gaz	011	60613	020	4411	18 000,00 €	
Virement à la section d'investissement	023	023	01	1511	23 820,83 €	
Recettes de fonctionnement					TOTAL	88 080,83 €
Libellé	Chapitre	Compte	Fonction	Service	Montant	
Mandats annulés sur exercices antérieurs	77	773	251	1311	41 409,59 €	
Droits de mutation	73	7381	01	1511	28 671,24 €	
Travaux en régie	042	722	01	4411	18 000,00 €	
Dépenses d'investissement					TOTAL	23 820,83 €
Libellé	Chapitre	Compte	Fonction	Opération	Service	Montant
SUBVENTION D'EQUIPEMENT TOURCOING	204	2041481	251		1311	820,83 €
VIDEO PROTECTION	21	2188	110	138	4411	10 000,00 €
GARAGE MARIE CURIE (AT)	21	2135	01		4411	- 5 000,00 €
GARAGE MARIE CURIE (AT)	040	2135	01		4411	3 000,00 €
PLAFONDS ET LUMINAIRES A. PARE (AT)	040	2135	01		4411	- 40 000,00 €
PLAFONDS ET LUMINAIRES VESTIAIRES FIEVET (A	040	2135	01		4411	20 000,00 €
PLAFONDS PETIT DOJO FIEVET (AT)	040	2135	01		4411	20 000,00 €
REAMENAGEMENT LOCAL ADOS (AT)	040	2135	01		4411	15 000,00 €
Recettes d'investissement					TOTAL	23 820,83 €
Libellé	Chapitre	Compte	Fonction	Opération	Service	Montant
Virement de la section de fonctionnement	021	021	01		1511	23 820,83 €

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

#### **5 - DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES.**

Monsieur Alain RIME

Il s'agit de mettre un terme au budget annexe des pompes funèbres car l'article 121 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 a abrogé, au 1er janvier 2021, l'article L. 2223-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui autorisait la perception de taxes pour les convois, inhumations et crémations ;

De ce fait, il n'y a plus d'écritures comptables à enregistrer sur ce budget annexe et le résultat qui sera constaté au compte administratif 2021 pourra être intégré dans les comptes du budget principal de la Ville ;

Il vous est proposé d'approuver la dissolution du budget annexe des pompes funèbres au 31 décembre 2021.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

#### **6 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION – EXERCICE 2022.**

Monsieur Alain RIME

Comme vous le savez, nous n'avons plus la main sur les taux de la taxe d'habitation qui sont gelés depuis 2020 à hauteur des taux de 2019, soit 22.66% pour la ville de Neuville-en-Ferrain. Ce qui nous conduit à ne plus voter ce taux de taxe d'habitation jusqu'en 2022 où nous retrouverons une capacité de définir notre taux puisque la taxe d'habitation reste valable pour les résidences secondaires à partir de 2023 et il y a en 11, je crois, sur Neuville-en-Ferrain.

Il nous faut donc délibérer sur les taux de 2022 sur le foncier bâti et le non bâti qui restent inchangés comme l'année dernière :

Taxe sur le foncier bâti	53.96 %
Taxe sur le foncier non bâti	48.38 %

Il n'y a donc pas d'augmentation des taux d'imposition sur Neuville-en-Ferrain pour 2022.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

## **7 - BUDGET PRIMITIF 2022.**

Monsieur Alain RIME

Un moment très important dans la vie de notre commune, c'est le vote du budget.

Depuis 2014, nous votons le budget en décembre pour que l'ensemble des services puissent bénéficier de leurs lignes budgétaires dès le vote et le contrôle de légalité. Les services disposent de leur budget en janvier avec les lignes budgétaires votées.

Ce qui va caractériser l'année 2022 en fonctionnement, c'est incontestablement la police municipale. Nous tenons nos engagements définis dans notre projet politique qui consiste à installer sur la ville de Neuville-en-Ferrain, une police municipale sans augmenter les impôts qu'on appelait les impôts locaux. Alors que le chef de cette police municipale a été recruté sur le budget de 2021 ; trois autres policiers municipaux vont être recrutés et bien évidemment leur rémunération est inscrite dans le budget de 2022. De même que l'ensemble des équipements dont ils vont avoir besoin et les montants nécessaires à la réalisation de travaux pour la future maison de la sécurité installée à Neuville-en-Ferrain. Très prochainement à Neuville, nous aurons une police municipale et tout le monde s'en rendra compte.

2<sup>ème</sup> point important sur ce budget de 2022, c'est une année charnière sur le plan des investissements puisque nous passons d'une prospective 2020/2022 à un nouveau plan pluriannuel d'investissement 2022/2026 donc sur les cinq prochains exercices pour un montant qui sera d'un minimum de 13 millions d'euros soit 3 millions par an. Il va de soi que ce magnifique plan pluriannuel d'investissement va mettre en place notre projet politique avec notamment la transformation, la rénovation de la ferme du Vert Bois pour les années 2023/2024 et peut-être un peu 2025. Nous terminerons en 2022 l'exercice de choisir l'architecte qui fera de cette ferme un monument incontournable sur notre commune mais certainement également un monument incontournable sur la métropole européenne de Lille au vu de ce qu'on souhaite y faire. Enfin, d'autres investissements très importants sont prévus, je pense notamment à la transformation et la rénovation de la salle Malraux mais également des études qui vont être lancées pour réaliser un étage complémentaire sur l'hôtel de ville et bien d'autres choses mais je ne vais pas tout dévoiler ce soir.

Merci de vous reporter à la présentation du budget primitif 2022.

Madame le Maire

Merci Alain et aux services pour le travail effectué et il est vrai que chaque année, on a plaisir à t'écouter. La présentation du budget permet aux Neuillois d'être informés de tous les projets en cours et à venir et, nous sommes très fiers de vous les présenter et je demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Oui l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

## **8 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2022.**

Monsieur Alain RIME

Nous avons, lors d'un séminaire, décidé des montants de subventions versées à nos associations. Elles jouent un rôle capital dans notre commune ; elles ont été secouées dans leur fonctionnement dans ce contexte sanitaire et il nous faut encore ce soir saluer leur travail, saluer ce qu'elles font pour l'ensemble des Neuillois, saluer les bénévoles au service des autres dans ces moments difficiles. A tel point que nous avons dans le cadre des subventions pour les associations sportives afin de ne pas voir chez eux s'effondrer la pratique sportive, qui nous semble si importante dans la commune, décidé d'octroyer, pour chaque Neuillois qui se réinscrit à son club de sport une dotation de 25 €. Merci à Éric DOCQUIER et Thierry VANELSLANDE d'avoir mené cette action en faveur du sport auprès des Neuillois et des clubs sportifs neuillois.

Bien sûr, nous sommes les uns et les autres plus au moins inscrits dans un certain nombre d'associations et ceux qui sont inscrits dans les associations, ne prendront pas part au vote de la délibération.

Le montant total des subventions pour l'année 2022 va s'élever à 139 845 euros et évidemment c'est suite au rendu des rapports des dossiers de partenariat que nous avons pris nos décisions. Il va de soi qu'au cours du mandat précédent, nous avons souhaité voter cette délibération concernant l'octroi des subventions en décembre afin qu'en janvier et au plus tard en février toutes les associations neuvilleuses qui bénéficient de subventions financières puissent les recevoir en début d'année, en début d'exercice ce qui n'était pas le cas autrefois.

Enfin, ce montant de 139 845 euros n'est que le reflet des subventions financières que nous versons aux associations neuvilleuses, ça ne représente que la partie immergée de l'iceberg puisque la majeure partie des dotations sont en nature et correspondent à la mise à disposition des salles pour l'ensemble des manifestations sportives, culturelles et autres, tout au long de l'année et éléments que nous valorisons à chaque fois dans le dossier de partenariat. Les associations valorisent tout le bénévolat et ainsi nous avons des montants considérables tant du côté de la commune que du côté des associations et c'est ainsi qu'il faut une nouvelle fois remercier les bénévoles de toutes nos associations.

A ce budget subventions 2022 de 139 845 euros, il convient d'ajouter la subvention à l'OGEC pour un montant de 263 000 euros ; ce qui fait un total au chapitre 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations » de 402 845 euros auquel s'ajoute la subvention au Centre Communal d'Action Sociale de 500 000 euros.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

## **9 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – PROGRAMMATION 2022.**

Monsieur Alain RIME

Tous les ans, nous faisons une demande à la Préfecture pour obtenir une dotation d'équipement des territoires ruraux et nous présentons deux programmes.

L'un concernant l'éclairage public pour un montant de 183 124.57 euros concernant le programme 2022 de rénovation de l'éclairage. Et également, un deuxième programme concernant des travaux de la mise aux normes de sécurité et de rénovation thermique des bâtiments pour un montant de 81 666.67 euros et vous avez le détail des travaux dans la délibération.

Il vous est donc proposé:

- De confirmer la décision de réalisation des travaux entrant dans les catégories décrites ci-dessus
- De solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux;
- D'autoriser Madame le Maire à recourir aux procédures nécessaires au dépôt des dossiers de demande de subvention et à signer tous documents et convention relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

## **10 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – PROGRAMMATION 2022.**

Monsieur Alain RIME

Il s'agit d'un deuxième programme de dotation qu'on appelle la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et là, nous inscrivons aussi deux programmes.

L'un des travaux de rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables pour un montant de 63 333 euros et un deuxième pour des travaux de mise aux normes et sécurisation des bâtiments publics pour un montant de 18 333 euros. Là aussi, le détail vous est remis dans la délibération.

Il vous est donc proposé:

- De confirmer la décision de réalisation des travaux entrant dans les catégories décrites ci-dessus ;
- De solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ;
- D'autoriser Madame le Maire à recourir aux procédures nécessaires au dépôt des dossiers de demande de subvention et à signer tous documents et convention relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

## **11 - CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS AVEC LA VILLE DE TOURCOING.**

Monsieur Alain RIME

Il s'agit de renouveler cette convention avec la ville de Tourcoing concernant l'instruction des autorisations du droit des sols ce qu'on appelle les permis de construire.

Cette convention reprend les droits et devoirs des uns et des autres, les conseils qui peuvent être donnés pour les habitants, de s'assurer de la confidentialité des dossiers. Des relations entre de la commune et le service instructeur, de l'archivage des dossiers d'autorisations, des délégations de signature, des responsabilités... Enfin, tout ce qui concerne une convention classique ; on insiste sur les dispositions financières notamment une pondération par dossier étudié d'environ 233 euros auquel s'ajoute un certain nombre de contributions pour les charges de matériel informatique ou des frais de cadastres ou la base de données de la ville de Tourcoing et de l'intégration éventuellement de nouvelles communes et de prestations services et enfin, la participation aux charges de l'acquisition de licences.

Tout cela est repris dans la convention et il n'y a pas de modifications majeures du fait de la reprise de cette convention pour les années à venir.

Il est demandé au conseil municipal :

- 1- de donner son accord sur le projet de convention de mutualisation de service à intervenir entre les Communes de Tourcoing et de Neuville-en-Ferrain annexé à la présente délibération
- 2- d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention de mutualisation de service
- 3- d'imputer la dépense sur le budget communal

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

**12 - AVENANT A LA CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE NEUVILLE-EN-FERRAIN, DE RONCQ ET DE TOURCOING PORTANT CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION MUTUALISEE DES REPAS SCOLAIRES – SUBVENTION D'EQUIPEMENT - REGULARISATION.**

Monsieur Alain RIME

Nous faisons partie d'une entente intercommunale entre les villes de Roncq, Tourcoing et Neuville-en-Ferrain et il y a lieu de verser une subvention d'équipement pour des investissements qui ont été réalisés en 2021. Ici, il y a un avenant car il s'agit de décisions prises en 2018 et qui n'ont pas pu être réalisées depuis cette date à cause de la crise du Covid et d'incompatibilités en 2020 sur les agendas. De ce fait entre 2018 et 2021, les coûts ont augmenté donc il s'agit, par cet avenant, d'acter l'augmentation des coûts et la part de chacun.

La subvention d'équipement que doit régler Roncq à Tourcoing s'élève à 13 509,78 euros et la part que nous devons régler à la ville de Tourcoing est de 11 807,33 euros. Tourcoing réglera 53 136,89 euros car la répartition est liée au nombre de repas faits pour chaque ville au cours de l'année précédente.

Je vous indique qu'il s'agissait de l'installation d'un cuiseur refroidisseur et d'une cuve de mélange à froid.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

**13 - ENTENTE INTERCOMMUNALE - MUTUALISATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE AVEC LES COMMUNES DE TOURCOING ET DE RONCQ – RESILIATION.**

Monsieur Alain RIME

Cette délibération met fin à l'entente intercommunale entre les villes de Tourcoing, Roncq et Neuville-en-Ferrain concernant la mutualisation de la restauration scolaire. Elle met fin puisque la ville de Roncq a souhaité quitter la mutualisation et donc la délibération prend acte de cette décision qui est passée au conseil municipal de la ville de Roncq le 14 décembre 2020 et aussi prend acte des actes juridiques et les modalités financières.

Les modalités financières consistent à mettre à la charge des villes de Roncq et de Neuville-en-Ferrain la valeur résiduelle du montant des amortissements qui restait à régler suite à cette entente intercommunale.

Ainsi, la ville de Neuville-en-Ferrain va régler à la ville de Tourcoing la somme de 37 260,21 euros et la ville de Roncq versera à la ville de Tourcoing 60 669,96 euros.

Nous aurons l'occasion de nous revoir avec les villes de Tourcoing et Roncq en 2022 pour remettre les comptes à jour concernant l'année 2021.

A la fin de l'année 2021, il est acté la fin de la mutualisation entre les villes de Tourcoing, Roncq et Neuville-en-Ferrain pour la mutualisation de la restauration scolaire.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

#### **14 - NOUVELLE ENTENTE INTERCOMMUNALE – MUTUALISATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE AVEC LA COMMUNE DE TOURCOING.**

Monsieur Alain RIME

Il s'agit d'adopter une nouvelle entente intercommunale entre la ville de Tourcoing et la ville de Neuville-en-Ferrain car nous croyons toujours fortement à la mutualisation.

C'est ainsi qu'une nouvelle convention intercommunale a été réécrite prenant en compte les souhaits des deux villes de Tourcoing et Neuville-en-Ferrain et bien sûr dans celle-ci, il est repris les droits et devoirs des uns et des autres et nous revenons sur l'organisation extrêmement précise de la manière dont tout s'organise pour avoir au final les repas à disposition tous les jours de la semaine à la cuisine centrale de Tourcoing. Il est précisé la manière dont sont décidés les menus et des commissions. Il est indiqué comment les réunions s'organisent pour la mutualisation des repas et il est noté également de cette entente les représentants des deux villes au sein de la conférence intercommunale.

Les titulaires et les suppléants sont :

Titulaires : Alain RIME, Marie-Stéphanie VERVAEKE, Coralie PERIER

Suppléants : Aurélie LAPERE, Denis FONTAINE, Sandra VANELSLANDE

On acte aussi le prix de base du repas pour l'année de 2022 qui s'élève à 3,2316 euros TTC sorti de la cuisine centrale de la ville de Tourcoing.

Ainsi que je vous propose ce soir,

- d'approuver le projet de convention bipartite ci-annexé portant création d'une Entente intercommunale entre Neuville-en-Ferrain et Tourcoing,
- de désigner les représentants de la Ville de Neuville-en-Ferrain au sein de l'Entente comme suit :  
Titulaires : Alain RIME, Marie-Stéphanie VERVAEKE, Coralie PERIER  
Suppléants : Aurélie LAPERE, Denis FONTAINE, Sandra VANELSLANDE
- de fixer le coût repas référence à 3,2316 € contribuant au calcul du montant de la participation financière de fonctionnement pour 2022
- d'autoriser Madame le Maire, à signer la présente convention et ses annexes ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

#### **15 - SCHEMA DE MUTUALISATION 2021-2026 - VOLET URBANISME - CONVENTION ENTRE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE ET LES COMMUNES - PROGICIEL « GEOXALIS » ET GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS NUMERIQUES (GNAU).**

Monsieur Alain RIME

C'est un nouvel exemple en quoi nous croyons, la mutualisation. Là il s'agit de la mutualisation entre la Métropole Européenne de Lille et les communes membres de la métropole concernant l'urbanisme pour permettre aux habitants de la MEL d'adresser aux services instructeurs leurs dossiers dématérialisés de permis de construire ou d'aménagement etc...

L'idée est de mettre en place le progiciel « géoxalis » et le guichet numérique des autorisations numériques (GNAU). C'est grâce à la MEL et aux communes membres que cela est rendu possible.

Il s'agit d'accepter les termes de la convention et d'acter le coût de la mutualisation qui s'élève pour les communes entre 10 000 et 19 999 habitants, comme la commune de Neuville-en-Ferrain à un montant de 1 178 .38 euros.

Ce progiciel de gestion « géoxalis » est aujourd'hui adopté par 93 communes pour la partie des droits des sols de la métropole et ce schéma de mutualisation prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 5 ans.

Je vous propose donc

- d'autoriser Madame le Maire à signer, avec la Métropole Européenne de Lille, la convention de mutualisation en matière d'urbanisme pour la partie relative à la mise en place du portail intégrant le guichet numérique des autorisations d'urbanisme et dont un projet est annexé à la présente délibération, et tout document s'y référant.

- et que le coût est inscrit au budget primitif 2022.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Oui l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

#### **16 - DEPOT D'AUTORISATIONS D'URBANISME ET DE TRAVAUX AU BENEFICE DE LA COMMUNE D'AUTORISATION PREALABLE DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Madame Marylène HEYE

Il s'agit d'un dépôt d'autorisations d'urbanisme et de travaux au bénéfice de la commune. Un certain nombre de travaux prévus au budget d'investissement pour 2022 doivent faire l'objet d'autorisations d'urbanisme (déclarations préalables ou permis de construire). Ces travaux sont les suivants :

- Mise en place de séparations avec les jardins des voisins dans le groupe scolaire Camille Claudel.
- Mise en peinture de la façade du restaurant Schumann.
- Remplacement de la porte de sortie de secours de la salle de tennis Didier Flament.
- Changement de menuiseries de l'entrée de la salle Rocheville.
- Rénovation de la serre du centre technique municipal (BB 0567) – 8 allée Henri Dunant.
- Création d'un étage à l'hôtel de Ville.
- Réhabilitation de la ferme du Vert Bois.
- Modernisation du centre culturel Malraux.
- Mise en peinture des portes de la salle Fiévet.
- Réhabilitation de l'espace Lecroart, en vue d'y accueillir la maison de la sécurité.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à déposer les dossiers d'autorisations d'urbanisme au nom de la commune pour la réalisation des travaux susvisés.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Madame Marylène HEYE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

### **17 - MISE EN PLACE DE PARTENARIATS EVENEMENTIELS 2022.**

Madame Maria Pilar DESRUMEAU

La Ville de Neuville-en-Ferrain met en place divers partenariats dans le domaine événementiel : accueil de compagnies artistiques dans le cadre de divers dispositifs, collaborations diverses avec des acteurs économiques...

Cette démarche est pertinente par la richesse des actions menées, par les différents apports ainsi obtenus pour les événements municipaux, par les opportunités offertes aux Neuillois de découvrir à proximité des manifestations de qualité, par l'importance pour la Ville de se positionner dans le maillage culturel du territoire métropolitain voire régional.

Certains partenariats seront régulièrement reconduits (par exemple : « Les Belles sorties »), d'autres évoluent. De nouveaux projets pourront également voir le jour.

UTOPIA, la 6<sup>ème</sup> grande édition thématique de Lille3000 qui se déroulera du 14 mai au 2 octobre 2022, offrira probablement de nouvelles opportunités de partenariats.

De plus, dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Neuville-en-Ferrain souhaite accompagner, au regard des moyens dont elle dispose, les Neuillois dans leurs parcours artistiques amateurs comme professionnels. Cette démarche se traduit par la mise en place de divers types de services et partenariats : conseil, mise à disposition de locaux, collaboration lors d'une manifestation municipale...

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à établir et signer les conventions, contrats ou chartes permettant la mise en place en 2022 de partenariats dans le domaine événementiel, documents sur lesquels sont listés les engagements de chaque partenaire (matériel et locaux mis à disposition, engagement financier, tarifs appliqués et leur encaissement...).

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Madame Maria-Pilar DESRUMEAU, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

### **18 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION "CREMATIONS ADMINISTRATIVES" AVEC LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE.**

Madame Apolline ARQUIER présente la délibération :

La délibération n°12 du conseil municipal du 20 septembre 2017, a autorisé Mme le Maire à signer la convention avec Lille Métropole Communauté Urbaine, gestionnaire d'un "SPIC crématorium" regroupant l'exploitation de deux crématoriums situés respectivement sur le territoire de la commune d'Herlies (59134) et de Wattrelos (59150) à l'effet de procéder à la crémation des restes de corps exhumés des sépultures situées dans le cimetière communal et ayant fait l'objet d'une reprise administrative dans les conditions réglementaires en vigueur.

Dès lors que cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Et qu'il est nécessaire de renouveler cette convention au regard des besoins de la commune du fait de la mise en œuvre d'un processus régulier d'exhumations administratives,

- Considérant enfin les échanges avec les services de la Métropole européenne de Lille en vue de proposer un nouveau projet de convention annexé à la présente délibération, projet également soumis à l'approbation du bureau de la Métropole.

Il vous est demandé d'autoriser Mme le Maire à signer la convention avec la Métropole Européenne de Lille, gestionnaire du "SPIC crématorium" après en avoir accepté les termes précisant les modalités techniques administratives et financières de ces opérations d'incinération.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Oui l'exposé de Madame Apolline ARQUIER, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

### **19 - CONVENTION DE FORFAIT COMMUNAL ENTRE LA VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN ET L'ORGANISME DE GESTION DES ECOLES CATHOLIQUES (O.G.E.C.).**

Monsieur Alain RIME

Il s'agit d'un renouvellement de convention afin de poursuivre le soutien municipal au fonctionnement des écoles privées situées sur le territoire de la commune à savoir les classes élémentaires et maternelles des écoles LACORDAIRE – SAINT-JOSEPH/SACRE-CŒUR.

Nous n'avons pas attendu que l'école soit obligatoire à partir de 3 ans pour financer les élèves qui étaient en classe maternelle dans le secteur privé puisqu'on les finançait bien avant que la loi ne change et nous oblige à prendre en compte ces élèves. C'est dire combien que nous souhaitons qu'un élève de l'école publique et un élève du privé pour nous élus, c'est la même chose.

Ce forfait communal d'externat reprend l'ensemble des dépenses de fonctionnement assumées par la commune pour les classes élémentaires et maternelles publiques dans le cadre des activités d'enseignement qui s'y tiennent. Le forfait par enfant est égal au coût moyen par élève constaté dans les écoles publiques de Neuville-en-Ferrain.

Ce calcul prend en compte les produits d'entretien, la pharmacie, la prime d'assurance bâtiment, l'entretien de bâtiments et contrats de maintenance, les charges de personnel, la quote-part des services généraux de l'administration communale, l'entretien des aires de récréation, la maintenance des matériels informatiques, les frais de connexion et d'utilisation des réseaux, l'eau, le gaz, l'électricité, la téléphonie, l'entretien ou le remplacement du mobilier scolaire. Les effectifs arrêtés au 15 janvier de l'année N, seront pris en compte. Le forfait sera versé en 6 paiements, un acompte en janvier et cinq versements de février à juin.

La ville de Neuville-en-Ferrain se libère des sommes dues au titre du paiement du forfait en faisant porter le montant au crédit du compte bancaire ouvert au nom de l'OGEC.

Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de l'année scolaire 2021/2022. Vous trouverez deux annexes, une sur l'explication du mode de calcul et une deuxième qui reprend la liste des dépenses liées aux activités d'enseignement octroyées pour les écoles privées et publiques et non reprises dans le calcul du forfait.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Oui l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

## **20 - GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE - CREATION D'UN SIVU.**

Monsieur Marc DUFOUR

Le maire dispose du pouvoir de police en ce qui concerne la divagation des animaux plus ou moins dangereux donc il doit pour cela disposer d'un service de fourrière où le confier à un tiers comprenant les opérations de capture et de gestion de la fourrière. A ce jour, la commune n'a pas de convention établie avec la Ligue des Protections des Animaux.

La LPA située 6 quai de Gand à ROUBAIX, en charge de cette mission, rencontre actuellement des difficultés de fonctionnement. Son local ne permet plus d'assurer, dans de bonnes conditions, les contrats à sa charge. 80 communes adhérentes sont ainsi impactées.

Sous l'égide de la MEL, qui n'a pas de compétence dans le domaine de la fourrière animale, un travail est engagé afin d'apporter une solution pérenne aux difficultés de la LPA. Des locaux provisoires ont été inaugurés ce vendredi 26 novembre 2021 dans l'attente d'une relocalisation pérenne. Avec l'encadrement de l'Etat, il a été envisagé la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique dit SIVU. Cette structure aura notamment pour charge de trouver un terrain, de réaliser l'équipement et se soumettra au code de la commande publique pour désigner le prestataire. Les 80 communes ont été ainsi appelées à rejoindre cette structure juridique, 33 entre elles ont déjà exprimé leur volonté de s'engager dans la création de celle-ci. Pour nous, l'intégrer, c'est ainsi respecter les obligations légales, il nous faut une délibération d'intention d'entrer au SIVU et la Préfecture aura par la suite un arrêté de délimitation des communes concernées.

C'est pour cela, qu'il vous est demandé d'autoriser Madame le Maire :

- D'acter le principe de création d'un SIVU pour la gestion de la fourrière animale
- D'engager les démarches nécessaires à la création d'un SIVU pour la gestion de la fourrière animale avec l'ensemble des communes intéressées.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Marc DUFOUR, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

## **21 - MARCHES PUBLICS PASSES SELON LA PROCEDURE ADAPTEE : MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR APPLICABLE A L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX.**

Madame Coralie PERIER

Les procédures formalisées imposées par le droit communautaire ne s'imposent qu'aux marchés d'un montant supérieur aux seuils qu'il fixe soit 214 000 euros HT pour les fournitures et services et 5 350 000 euros HT pour les travaux.

Au-dessous de ces seuils, on passe en procédure adaptée et l'acheteur est libre d'organiser sa procédure comme il l'entend dans le respect des principes constitutionnels :

- De liberté d'accès à la commande publique,
- D'égalité de traitement des candidats
- Et de transparence des procédures.

La procédure de passation des marchés doit être adaptée à la nature et aux caractéristiques du besoin à satisfaire, au nombre ou à la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi qu'aux circonstances de l'achat ; c'est ce que signifie leur appellation de marchés procédure adaptée (MAPA).

Faire jouer la concurrence est indispensable pour susciter une diversité des offres et assurer l'efficacité de la commande publique. Cela permet d'accroître les chances d'obtenir l'offre économiquement la plus avantageuse et de garantir un bon usage.

Les marchés peuvent être passés en procédure adaptée, en raison de leur montant ou de leur objet.

Pour ces raisons, le règlement intérieur des marchés publics passés selon la procédure adaptée s'imposant à l'ensemble des services municipaux de Neuville-en-Ferrain :

- A été adopté par délibération n°8 du conseil municipal du 10 juin 2004,
- A fait l'objet d'un avenant par délibération n°2 du conseil municipal du 12 mai 2005,
- A fait l'objet d'un avenant par délibération n°1 du conseil municipal du 14 décembre 2006,
- Et a été révisé par délibération n°11 du conseil municipal du 30 janvier 2020.

A la demande des services, une nouvelle révision est souhaitée afin de simplifier les procédures, au vu de l'optimisation des pratiques.

Il vous est proposé de modifier ainsi les tranches budgétaires :

- De 0 à 499,99 € HT, il vous est proposé d'aller de 0 à 3 999,99 € HT avec 2 devis par écrit.
- De 500 € HT à 3 999,99 € HT, il vous est proposé de 4 000 € HT à 14 999,99 € HT avec fiche de lancement et 3 devis par écrit.
- De 4 000 € HT à 39 999,99 € HT, il vous est proposé 15 000,00 € HT à 39 999,99 € HT avec fiche de lancement et cahier de clause particulière.
- Les procédures pour les sommes supérieures à 40 000 € HT sont inchangées.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Madame Coralie PERIER, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

## **22 - LANCEMENT D'UNE GAMME TEXTILE A L'EFFIGIE DE LA COMMUNE A L'OCCASION DES CEREMONIES DE VŒUX 2022 – TARIFS DE VENTE.**

Madame Sandra VANELSLANDE

Lors de distribution de cadeaux promotionnels, nous avons le grand plaisir de constater l'engouement des Neuvilleois pour les objets à l'effigie de leur ville. Nous avons pu le constater par exemple pendant la distribution des masques « J'aime Neuville » pendant le confinement où encore lors de la distribution des kits de la rentrée scolaire et des gilets de sécurité pour les scolaires.

Nous nous en réjouissons car cela démontre un véritable sentiment de fierté et d'appartenance des Neuvilleois pour leur ville. Cet engouement nous a donné l'idée de développer une collection de vêtements à l'effigie de Neuville-en-Ferrain. Cette collection sera sobre et moderne, elle représentera les valeurs de la ville et sera un clin d'œil à l'art de vivre des Neuvilleois. Nous réaliserons des vêtements pour tous, enfants et adultes de tous les âges. Si les conditions sanitaires nous le permettent, et on l'espère, la collection sera présentée lors de la cérémonie des vœux à la population et aux associations.

Je vous propose aujourd'hui de voter les tarifs de ces vêtements qui seront mis en vente.

Les tarifs proposés pour :

Modèles enfant = tee-shirt à 10 € / sweat à 20 €

Modèles adulte = tee-shirt à 15 € / sweat à 30 €

Les produits de la vente seront encaissés sur la régie unique.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Madame Sandra VANELSLANDE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

### **23 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES A L'INTERDICTION DU TRAVAIL DU DIMANCHE POUR L'ANNEE 2022.**

Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS

La délibération concerne la dérogation à la règle du repos dominical.

Le code du travail attribue au maire de la commune le pouvoir de supprimer le repos dominical dans la limite fixée dans le texte, à savoir 12 dimanches par an.

Pour 2022, compte tenu du plan de relance de l'économie, la MEL a consulté les maires du territoire métropolitain pour connaître leurs aspirations en la matière.

Nonobstant notre attachement au repos dominical la commune a émis le souhait d'obtenir un calendrier assez large.

Dans le cadre de cette consultation des différentes communes, par délibération du 28 juin 2021, la MEL a adopté un dispositif cadre permettant aux maires de proposer au conseil municipal jusqu'à 12 dimanches.

Dans le cadre du plan de relance local, nous vous proposons de retenir la tranche maximale de 12 dimanches et nous avons proposé 12 dates suivantes :

7 dates qui sont strictement conformes arrêtés par la MEL à travers de sa délibération à savoir :

- 16 janvier,
- 26 juin,
- 28 août,
- 27 novembre
- et 4,11,18 décembre

Et nous vous proposons 5 dates complémentaires au choix de Madame le Maire, et ce choix ayant été déterminé par une consultation auprès des différents acteurs économiques concernés par la mesure, à savoir :

- 8 mai
- 15 mai
- 4 septembre
- 13 novembre
- Et 20 novembre

Il est donc demandé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à la liste proposée.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

### **24 – PLAN DE RELANCE DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE LOCALE - MISE EN PLACE D'UN JEUX CONCOURS CHEZ LES COMMERCANTS NEUVILLOIS PRÉSENTS SUR L'APPLICATION BEEFID.**

Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS

Suite à la crise sanitaire, nous avons voté un plan de relance de l'activité économique local qui reposait sur deux éléments :

Le 1<sup>er</sup> élément, une incitation à consommer local chez nos commerçants et cela s'est traduit par la distribution sur la commune de chèques cadeaux.

Nous avons également bâti un 2<sup>ème</sup> point de relance qui avait pour objectif d'inciter les acteurs économiques à entamer la phase de digitalisation de leur activité et nous avons mis en place un partenariat avec la société BEEFID qui a accompagné les acteurs économiques intéressés dans cette démarche. Dans le cadre de cette opération et de ce 2<sup>ème</sup> volet, il a été mis en place « une place du marché en ligne » où vous pouvez retrouver les acteurs économiques qui sont adhérents à la plateforme. Afin de dynamiser l'outil et de le rendre attractif, nous avons proposé d'organiser un jeu concours chez les commerçants ayant rejoint la plateforme. L'objet de cette délibération consiste à autoriser Madame le Maire à organiser le jeu concours chez les commerçants adhérents et à adopter le règlement du jeu joint en annexe de la délibération.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Où l'exposé de Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

Communication de Mme le Maire :

**Décisions prises par Mme le Maire  
Articles L 2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales  
présentées lors du Conseil Municipal du jeudi 2 décembre 2021.**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais lecture des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Décision n°105

Le marché de « *Mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la modernisation de la salle Malraux* » a été attribué le 30 juin 2021 à la société AMEXIA de Villeneuve d'Ascq pour un montant de 28 675.00 € HT // 34 410.00 € TTC correspondant à la tranche ferme « définition du programme et détermination de l'enveloppe financière prévisionnelle ».

Décision n° 106

Contrat de partenariat entre la ville et l'association Culturelle Tourquennoise pour une manifestation « Charlier & Sourisse - Le Chat et la Souris » qui s'est déroulée le mercredi 29 septembre 2021.

Décision n°107

Le marché « *d'achat et livraison de 12 boîtiers chauffants pour défibrillateurs* » a été attribué le 9 septembre 2021 à la société DEFIBTECH de Suresnes pour un montant de 4 620.00 € HT // 5 544.00 € TTC.

Décision n°108

Le contrat « *d'infogérance du réseau de la mairie* » a été attribué le 23 juin 2021 à la société PRODWARE de Paris pour un montant total de 6 500.00 € HT // 7 800.00 € TTC sur trois ans.

Décision n°109

Le marché relatif à « *l'étude technique de solidité – faisabilité surélévation de l'hôtel de ville* » a été attribué le 29 septembre 2021 à la société SOCOTEC de Lesquin pour un montant de 5 700.00 € HT // 6 840.00 € TTC.

#### Décision n° 110

La gratuité des repas pris dans le cadre de déjeuners de travail organisés, sur autorisation préalable du maire, au restaurant Schumann ou dans un restaurant scolaire, tant pour les agents et élus municipaux concernés que pour les éventuels invités qui y seraient associés.

#### Décision n°111

L'accord-cadre relatif à « l'achat et la livraison de masques chirurgicaux programme 2021 » a été attribué le 29 septembre 2021 à la société DMM-EUROPE de Boulogne-Billancourt pour un montant maximum annuel de 10 000.00 € HT // 10 550.00 € TTC.

L'accord-cadre prendra effet à la notification pour une durée d'un an non renouvelable.

#### Décision n°112

Le marché relatif à « la vérification périodique des installations techniques des bâtiments communaux programme 2021-2024 » a été attribué le 29 septembre 2021 à la société SOCOTEC de Lesquin pour un montant annuel de 4 590.00 € HT // 5 508.00 € TTC.

Le marché prendra effet à la notification pour une durée d'un an, renouvelable trois fois sur décision expresse de l'acheteur.

#### Décision n°113

L'accord-cadre relatif aux « travaux de voirie programme 2021 » a été attribué le 29 septembre 2021 à la société SAS VRL de Lille pour un montant maximum sur la durée du marché de 39 500.00 € HT // 47 400.00 € TTC.

Le marché prendra effet à la notification pour s'achever au plus tard le 31 décembre 2021.

#### Décision n°114

Le marché relatif aux « travaux de clôtures programme 2021 » a été attribué le 29 septembre 2021 :

- Lot 1 « Clôture et portillon Espace 13-25 » à la société GALAIN JARDIN de Lomme pour un montant de 4 991.72 € HT // 5 990.06 € TTC,
- Lot 2 « Clôture au complexe sportif Lietaer » à la société GALAIN JARDIN de Lomme pour un montant de 566.09 € HT // 679.31 € TTC,
- Lot 3 « Clôture béton au Sentier des Deux Nations » à la société SODAM DECUYPER de Neuville-en-Ferrain pour un montant de 1 247.11 € HT // 1 496.53 € TTC,
- Lot 4 « Clôture à l'étang de pêche » à la société GALAIN JARDIN de Lomme pour un montant de 2 146.90 € HT // 2 576.28 € TTC,
- Lot 5 « Clôture au niveau de l'Allée Buttstadt » à la société GALAIN JARDIN de Lomme pour un montant de 1 046.20 € HT // 1 255.44 € TTC,

#### Décision n°115

L'accord-cadre relatif à « l'achat et la livraison d'arbres, arbustes et vivaces – programme 2021 » a été attribué le 29 septembre 2021 à la société F.L.E.U.R. de Beselare (Belgique) pour un montant maximum sur la durée du marché à 10 000.00 € HT // 11 000.00 € TTC.

L'accord-cadre prendra effet à la notification pour s'achever le 31 décembre 2021.

#### Décision n° 116

Cession de meubles - Offre de rachat par M. Olivier VANDEWALLE de deux armoires métalliques pour la somme de 10 euros.

#### Décision n° 117

Contrat de cession entre la ville et la « Compagnie ART D'ÊTRE » pour la représentation « Si je t'aime, Fais Gaffe » le samedi 13 novembre pour un montant de 1200 euros Net.

#### Décision n° 118

Contrat d'engagement entre la ville et Mme Céline SOEN pour les lectures musicales dans le cadre de la nuit des bibliothèques – le samedi 9 et dimanche 10 octobre 2021 à la Bibliothèque pour Tous. Le prestataire recevra une somme globale de 200.13 euros net (somme à laquelle s'ajoutent les cotisations).

#### Décision n° 119

Contrat d'engagement entre la ville et Mme Emilie LAMBLIN pour les lectures musicales dans le cadre de la nuit des bibliothèques – le samedi 9 et dimanche 10 octobre 2021 à la Bibliothèque pour Tous. Le prestataire recevra une somme globale de 170.67 euros net (somme à laquelle s'ajoutent les cotisations).

#### Décision / convention n° 120 et 121

Convention et décision pour l'accueil des animaux de la Ferme du Vert Bois d'une durée de cinq mois à compter du 29 octobre 2021 jusqu'au 29 mars 2022 inclus au tarif mensuel de 440 euros.

#### Décision n° 122

Convention d'occupation temporaire de locaux municipaux entre la ville et la société Fashion Cube Denim Center. Les locaux de Rocheville sont mis à disposition pour un montant de 703.22 HT/ mois proratisé pour la période du 15 novembre 2021 au 12 janvier 2022 pour la formation des employés de l'usine.

#### Décision n° 123

Contrat d'engagement entre la ville et Nathalie GENDRE pour des rencontres littéraires qui se dérouleront le jeudi 9 et vendredi 10 décembre 2021 dans les classes de CM2 de Neuville-en-Ferrain. Le prestataire recevra une somme globale de 602.81 euros net.

#### Décision n°124

Le marché relatif à « l'achat et la livraison de paillage pour les aires de jeux – programme 2021 » a été attribué le 20 octobre 2021 à la société SOCODIP de Hazebrouck pour un montant de 5 160.80 € HT // 5 676.88 € TTC.

#### Décision n°125

L'accord-cadre relatif à « la fourniture et pose d'une signalétique au cimetière communal – programme 2021 » a été attribué le 20 octobre 2021 à la société CONCERTO de Roncq pour un montant maximum sur la durée du marché de 15 000.00 € HT // 18 000.00 € TTC.

#### Décision n°126

L'accord-cadre relatif à « la fourniture et livraison de denrées alimentaires – programme 2021 2022 » a été attribué le 20 octobre 2021 de la manière suivante :

- Lot 1 « Produits d'épicerie et de conserves » déclaré infructueux,
- Lot 2 « Viandes fraîches » à la société PRUVOST LEROY de Saint Hilaire Cottes pour un montant maximum annuel de 3 000.00 € HT,
- Lot 3 « Viandes, volailles, omelettes surgelées » à la société SYSCO DAVIGEL de Dieppe pour un montant maximum annuel de 2 000.00 € HT,
- Lot 4 « Volailles fraîches » à la société POMONA PASSION FROID de Lomme pour un montant maximum annuel de 2 000.00 € HT,
- Lot 5 « Charcuterie » à la société PRUVOST LEROY de Saint Hilaire Cottes pour un montant maximum annuel de 2 000.00 € HT,
- Lot 6 « Légumes, entrées chaudes, pâtisseries, surgelés et plats cuisinés » à la société SYSCO DAVIGEL de Dieppe pour un montant maximum annuel de 1 500.00 € HT,
- Lot 7 « Poissons surgelés » à la société SYSCO DAVIGEL de Dieppe pour un montant maximum annuel de 1 500.00 € HT,
- Lot 8 « Produits laitiers » déclaré infructueux,
- Lot 9 « Préparations élaborées fraîches » à la société SYSCO DAVIGEL de Dieppe pour un montant maximum annuel de 1 000.00 € HT,
- Lot 10 « Pommes de terre de 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> gamme » à la société ROSELLO de Saint Laurent Blangy pour un montant maximum annuel de 2 000.00 € HT,
- Lot 11 « Boissons restauration et petite enfance » déclaré infructueux
- Lot 12 « Boissons événementiel » déclaré infructueux
- Lot 13 « Petit conditionnement » déclaré infructueux
- Lot 14 « Fruits et légumes frais et bio » à la société ROSELLO de Saint Laurent Blangy pour un montant maximum annuel de 5 000.00 € HT,
- Lot 15 « Boulangerie artisanale » déclaré infructueux
- Lot 16 « Produits fermiers laitiers et fromages » déclaré infructueux
- Lot 17 « Produits fermiers légumes » déclaré infructueux
- Lot 18 « Produits fermiers œufs » déclaré infructueux

#### Décision n°127

Convention de partenariat entre la ville et l'association Octopus Musiques pour la mise à disposition de la salle Malraux à titre gracieux pour le 7 et 8 juin 2021.

La séance est levée à 21h55.



### Présentation proposée

- ✓ Balance générale du BP 2022 : p 2
- ✓ Evolution de l'équilibre du BP 2021/2022 : p 3-4
- ✓ L'évolution des recettes de fonctionnement : p 5
- ✓ Les recettes fiscales : p 6
- ✓ L'évolution des dépenses de fonctionnement : p 7
- ✓ Les dépenses réelles de fonctionnement par service : p 8
- ✓ Les dépenses de Ressources Humaines : p 9
- ✓ Politique des Ressources Humaines : des choix forts ! : p 10
- ✓ Balance générale du BP 2022 : p 11
- ✓ La section d'investissement : p 12
- ✓ Une politique d'investissement offensive : p 13
- ✓ Les opérations d'investissement : p 14-17
- ✓ Balance générale du BP 2022 : p 18
- ✓ L'encours de la dette et l'endettement par habitant: p 19
  
- ✓ En résumé, les caractéristiques essentielles de ce budget : p 20

# Neuville-en-Ferrain BUDGET 2022



## BALANCE GENERALE

BUDGET PRIMITIF 2022 SANS REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2021		
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser 2021	-	-
1068 Affectation du résultat 2021	-	-
001 Résultat reporté 2021	-	-
<b>TOTAL</b>	-	-
<b>Propositions nouvelles 2022</b>	1 631 308,00	567 600,00
Remboursement du capital	758 292,00	
<i>Virement de la section de fonctionnement (021)</i>		<b>850 000,00</b>
Amortissements et autres mouvements d'ordre	11 000,00	509 000,00
Travaux en régie	26 000,00	
<b>Emprunts à réaliser</b>		<b>500 000,00</b>
<b>TOTAL INV 2022</b>	<b>2 426 600,00</b>	<b>2 426 600,00</b>
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
<b>Propositions nouvelles 2022</b>	11 425 906,00	2 827 744,00
Provisions pour dépenses imprévues	40 000,00	
<i>002 excédent de fonctionnement 2021</i>		-
7311 impôts (+ rôles sup)		5 872 095,00
7321 attribution de compensation		3 706 985,00
732 DSC+FPIC		331 082,00
7411 DGF		50 000,00
<i>Virement à la section d'investissement (023)</i>	<b>850 000,00</b>	
Travaux en régie		26 000,00
Amortissements et autres mouvements d'ordre	500 000,00	2 000,00
<b>TOTAL FCT 2022</b>	<b>12 815 906,00</b>	<b>12 815 906,00</b>
<b>TOTAL BUDGET 2022</b>	<b>15 242 506,00</b>	<b>15 242 506,00</b>



**BALANCE GENERALE**  
**EVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022 SANS REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2021

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	2021	2022	2021	2022
<b>Propositions nouvelles 2022</b>	1 388 568 €	1 631 308 €	308 000 €	567 600 €
Remboursement du capital	812 832 €	758 292 €		
<i>Virement de la section de fonctionnement (021)</i>			<b>1 018 400 €</b>	<b>850 000 €</b>
Amortissements et mvts ordre (acquisitions, subventions, ...)	11 000 €	11 000 €	459 000 €	509 000 €
Travaux en régie	73 000 €	26 000 €		
<b>Emprunts à réaliser</b>			<b>500 000 €</b>	<b>500 000 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>2 285 400 €</b>	<b>2 426 600 €</b>	<b>2 285 400 €</b>	<b>2 426 600 €</b>

Neuville-en-Ferrain  
BUDGET 2022



**BALANCE GENERALE**  
**EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022 SANS REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2021

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	2021	2022	2021	2022
<b>Propositions nouvelles 2022</b>	11 340 279 €	11 425 906 €	2 701 515 €	2 827 744 €
Provisions pour dépenses imprévues	40 000 €	40 000 €		
<u>002 excédent de fonctionnement 2021</u>			- €	- €
7311 impôts (+ rôles sup)			6 080 760 €	5 872 095 €
7321 attribution de compensation			3 706 985 €	3 706 985 €
732 DSC+FPIC			194 419 €	331 082 €
7411 DGF			90 000 €	50 000 €
<i>Virement à la section d'investissement (023)</i>	<b>1 018 400 €</b>	<b>850 000 €</b>		
Travaux en régie			73 000 €	26 000 €
Dotations aux amortissements	450 000 €	500 000 €	2 000 €	2 000 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 848 679 €</b>	<b>12 815 906 €</b>	<b>12 848 679 €</b>	<b>12 815 906 €</b>



## EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### LES RECETTES FISCALES

- ✓ Le maintien des taux de fiscalité locale directe (taxe sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti)
- ✓ La revalorisation des bases fiscales globalement estimée à 1 %

Neuville-en-Ferrain  
BUDGET 2022



**ESTIMATION DES BASES ET PRODUITS FISCAUX POUR 2022**  
**SANS HAUSSE DES TAUX (base état 1259)**

TAXES	TAUX 2022	PRODUIT ATTENDU 2020	PRODUIT ATTENDU 2021	PREVISION 2022	EVOLUTION EN VALEUR ABSOLUE
-------	-----------	----------------------	----------------------	----------------	-----------------------------

Hypothèse d'une augmentation des bases de 1% en 2022

TAXE D'HABITATION	22,66%	1 680 692	17 044	17 214	170
TAXE FONCIERE / PROPRIETES BATIES	53,96%	4 324 042	6 165 470	6 227 125	61 655
TAXE FONCIERE / PROPR. NON-BATIES	48,38%	15 820	15 675	15 832	157
APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR			-384 234	-388 076	-3 842
		<b>6 020 554</b>	<b>5 813 955</b>	<b>5 872 095</b>	<b>58 140</b>



## L'EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- ✓ Augmentation maîtrisée de la masse salariale autour de 7,15 millions d'euros.
- ✓ Maîtrise des charges à caractère général par la recherche d'économies possibles, notamment dans le cadre de la mutualisation et des groupements de commande et qui intégreront les projets du programme politique ainsi que les mesures législatives nouvelles.
- ✓ Maintien des crédits de subventions aux associations.
- ✓ Prise en compte de la majoration de 30% de la pénalité SRU et maintien des actions en faveur du logement social.
- ✓ Baisse de la subvention au CCAS (réduction du nombre d'assistantes maternelles)
- ✓ Réduction des intérêts de la dette.

# Neuville-en-Ferrain

## BUDGET 2022



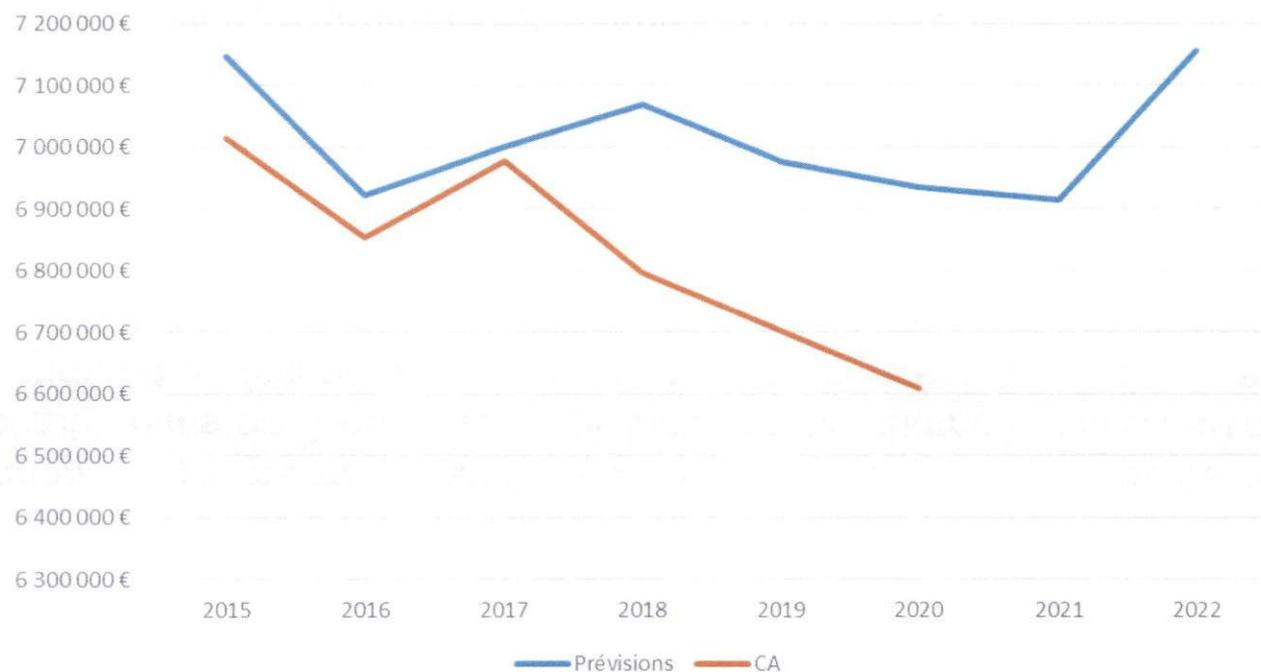
### LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICE

	BP 2021	BP 2022	Evolution de BP à BP	
<b>RESSOURCES - MUTUALISATION - GRANDS PROJETS</b>	<b>8 550 541,59</b>	<b>8 634 681,26</b>	<b>84 139,67</b>	<b>0,98%</b>
Finances - 1511	1 362 059,59	1 196 359,00	- 165 700,59	-12,17%
Ressources humaines - 5611	7 115 532,00	7 356 342,26	240 810,26	3,38%
Informatique - 7711	72 950,00	81 980,00	9 030,00	12,38%
<b>CADRE DE VIE</b>	<b>1 126 214,00</b>	<b>1 124 256,00</b>	<b>- 1 958,00</b>	<b>-0,17%</b>
gestion des espaces publics, du patrimoine bâti et appui logistique - 4411	1 094 340,00	1 092 680,00	- 1 660,00	-0,15%
Foncier et urbanisme - 4412	30 874,00	30 576,00	- 298,00	-0,97%
Vie économique - 1111	1 000,00	1 000,00	-	0,00%
<b>JEUNESSE - VIE EDUCATIVE ET SPORTIVE</b>	<b>1 364 921,91</b>	<b>1 342 988,74</b>	<b>- 21 933,17</b>	<b>-1,61%</b>
Jeunesse - 9511 9514 9711	139 944,00	159 644,80	19 700,80	14,08%
Achats - 1211	89 385,20	83 112,58	- 6 272,62	-7,02%
Education - 9912	424 923,50	408 621,70	- 16 301,80	-3,84%
Accueils collectifs - 9913	7 862,00	7 862,00	-	0,00%
Restauration - 1311	672 267,21	653 207,66	- 19 059,55	-2,84%
Sport - 9812	23 190,00	23 190,00	-	0,00%
Neuwill'assos - 9815	7 350,00	7 350,00	-	0,00%
<b>RELATIONS AVEC LES CITOYENS - SECRETARIAT GENERAL</b>	<b>82 712,00</b>	<b>91 912,00</b>	<b>9 200,00</b>	<b>11,12%</b>
Affaires civiles Elections et Secrétariat général - 2411 2511	76 212,00	72 212,00	- 4 000,00	-5,25%
Sécurité Tranquilité - 8111	6 500,00	19 700,00	13 200,00	203,08%
<b>EVENEMENTIEL</b>	<b>172 420,00</b>	<b>187 800,00</b>	<b>15 380,00</b>	<b>8,92%</b>
Culture et patrimoine - 9909 9911	45 990,00	47 440,00	1 450,00	3,15%
Animations Cérémonies - 2911 9811	120 670,00	122 520,00	1 850,00	1,53%
Echanges internationaux - 9910	5 760,00	17 840,00	12 080,00	209,72%
<b>PETITE ENFANCE</b>	<b>15 980,00</b>	<b>15 788,00</b>	<b>- 192,00</b>	<b>-1,20%</b>
Planèt'Mômes - 1407	5 400,00	5 314,00	- 86,00	-1,59%
P'tits Loups - 1408	5 615,00	5 615,00	-	0,00%
RAM - 1409	4 965,00	4 859,00	- 106,00	-2,13%
<b>COMMUNICATION</b>	<b>67 490,00</b>	<b>68 480,00</b>	<b>990,00</b>	<b>1,47%</b>
Communication - 2211	67 490,00	68 480,00	990,00	1,47%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>11 380 279,50</b>	<b>11 465 906,00</b>	<b>85 626,50</b>	<b>0,75%</b>



## LES DEPENSES DE RESSOURCES HUMAINES

### Chapitre 012





### DEPENSES DE RESSOURCES HUMAINES

- ✓ Augmentation de la masse salariale autour des 7,15 millions d'euros, prenant en compte le recrutements de 3 policiers municipaux et les augmentations notamment liées aux revalorisations des rémunérations (notamment les conséquences de la revalorisation du SMIC), au Glissement-Vieillesse-Technicité et aux besoins de remplacement (maladie, maternité, retraite, disponibilité).
- ✓ L'étude du non-remplacement des départs en retraite par la recherche de solutions de redéploiements internes.
- ✓ Une enveloppe prévue pour solliciter, en cas de besoin suite à des absences de personnel, des prestations extérieures de nettoyage de locaux.
- ✓ La mutualisation avec Tourcoing pour les autorisations du droit des sols, la restauration scolaire et le RAM ainsi qu'avec le CDG 59 pour la gestion des archives et la MEL pour le délégué à la protection des données.
- ✓ Des efforts pour l'insertion du personnel handicapé et l'accompagnement de l'apprentissage (3 apprentis).
- ✓ L'accueil de stagiaires étudiants et de services civiques sur des durées longues.

# Neuville-en-Ferrain BUDGET 2022



## BALANCE GENERALE

BUDGET PRIMITIF 2022 SANS REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2021		
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser 2021	-	-
1068 Affectation du résultat 2021	-	-
001 Résultat reporté 2021	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Propositions nouvelles 2022</b>	<b>1 631 308,00</b>	<b>567 600,00</b>
Remboursement du capital	758 292,00	
<i>Virement de la section de fonctionnement (021)</i>		<b>850 000,00</b>
Amortissements et autres mouvements d'ordre	11 000,00	509 000,00
Travaux en régie	26 000,00	
<b>Emprunts à réaliser</b>		<b>500 000,00</b>
<b>TOTAL INV 2022</b>	<b>2 426 600,00</b>	<b>2 426 600,00</b>
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
<b>Propositions nouvelles 2022</b>	<b>11 425 906,00</b>	<b>2 827 744,00</b>
Provisions pour dépenses imprévues	40 000,00	
<i>002 excédent de fonctionnement 2021</i>		-
7311 impôts (+ rôles sup)		5 872 095,00
7321 attribution de compensation		3 706 985,00
732 DSC+FPIC		331 082,00
7411 DGF		50 000,00
<i>Virement à la section d'investissement (023)</i>	<b>850 000,00</b>	
Travaux en régie		26 000,00
Amortissements et autres mouvements d'ordre	500 000,00	2 000,00
<b>TOTAL FCT 2022</b>	<b>12 815 906,00</b>	<b>12 815 906,00</b>
<b>TOTAL BUDGET 2022</b>	<b>15 242 506,00</b>	<b>15 242 506,00</b>



### LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- ✓ Nouveau PPI 2022-2026, incluant les projets de rénovation de la ferme du Vert Bois et de la salle Malraux ainsi que les nouveaux projets du programme politique. Ce plan s'inscrit dans la continuité du précédent, avec notamment la poursuite des travaux à réaliser sur l'ensemble des bâtiments publics et la rénovation de l'éclairage public.

> 1 657 308 € au BP 2022

- ✓ 2 phases d'investissement à nouveau prévues en 2022, ce qui portera les dépenses nouvelles d'investissement à près de 3 millions d'euros.
- ✓ La poursuite du désendettement par un recours limité à l'emprunt de 500 000€ en 2022 qui pourra être revu à la baisse au moment de la reprise des résultats de l'exercice 2021.

# Neuville-en-Ferrain BUDGET 2022



## UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT OFFENSIVE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Phase 1	474 272 €	711 635 €	1 096 597 €	1 396 903 €	1 510 853 €	1 461 568 €	1 657 308 €
Phase 2	171 305 €	394 666 €	265 500 €	252 000 €	863 650 €	296 700 €	1 312 192 €
<b>TOTAL</b>	<b>645 577 €</b>	<b>1 106 301 €</b>	<b>1 362 097 €</b>	<b>1 648 903 €</b>	<b>2 374 503 €</b>	<b>1 758 268 €</b>	<b>2 969 500 €</b>

TOTAL DES OPERATIONS



# Neuville-en-Ferrain

## BUDGET 2022



DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022		PHASE 1	PHASE 2
<b>PÔLE CADRE DE VIE</b>			
GS A. PARE ELEMENTAIRE + PREAU - MISE A NIVEAU CONTROLE D'ACCES		3 500,00	
LAMARTINE ELEMENTAIRE- MOTORISATION DU PORTAIL D'ENTREE		5 000,00	
LAMARTINE ELEMENTAIRE- MISE A NIVEAU CONTROLE D'ACCES		3 500,00	
GS C. CLAUDEL - MISE EN PACE DE SEPARATIONS AVEC JARDINS VOISINS			10 000,00
GS C. CLAUDEL - REMPLACEMENT DES PORTES EN CUISINE			10 000,00
RESTAURANT SCHUMANN - AMENAGEMENT SALLE DES REPAS DONT STORES		20 000,00	
RESTAURANT SCHUMANN - MISE EN PEINTURE FACADE (5000€) - CLIMATISATION D'UNE PIECE (12 000€)			17 000,00
STADE LIETAER - SALLE DEVOS CHENEUX A REMPLACER			9 000,00
STADE LIETAER - SALLE FIEVET - CREATION D'UNE AVANCEE TYPE PREAU			10 000,00
SALLE DEPOORTERE - CHEMINEMENT ACCES TIR A L'ARC EXTERIEUR			1 500,00
CLUB HOUSE FAN96 - REMPLACEMENT RADIATEURS		2 500,00	
SALLE DE TENNIS FLAMENT - REMPLACEMENT SORTIE DE SECOURS COTE TENNIS DE TABLE RUE DU CHRIST		4 000,00	
SALLE MALRAUX - PROJET DE REAMENAGEMENT		50 000,00	650 000,00
ROCHEVILLE - MENUISERIES ENTREE		18 000,00	
ESPACE PAUL CLAUDEL - CHAUDIERE LOGEMENT		6 000,00	
FERME DU VERT BOIS - PROJET DE REAMENAGEMENT		100 000,00	100 000,00
PRESBYTERE - AJOUT CHAUFFAGE LOGEMENT		1 500,00	
CIMETIERE - EXHUMATIONS		20 000,00	
CIMETIERE (Reliquaires 1500 €, portes columbarium 300€, Rénovation tombes patrimoniales 1500€)		3 300,00	
HALTE GARDERIE PTITS LOUPS - CONTRÔLE D'ACCES (5000€) - MOTORISATION VOLETS ROULANTS (1500€)		6 500,00	
HALTE GARDERIE PLANET MOMES - STORES POUR SALLE D'ACTIVITE		1 300,00	
HOTEL DE VILLE - CREATION ETAGE		234 000,00	256 327,10
HOTEL DE VILLE - STORES BUREAU RH		700,00	

# Neuville-en-Ferrain

## BUDGET 2022



DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022		PHASE 1	PHASE 2
<b>PÔLE CADRE DE VIE (suite)</b>			
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - RENOVATION SERRE			3 000,00
ACHAT VEHICULES - CAMION APPUI LOGISTIQUE (110 000€) - VEHICULE RESTAURATION (33000€) - 2 VEHICULES MULTISERVICES (35000€)		178 000,00	
MATERIEL ESPACES VERTS - REMPLACEMENT MATERIEL THERMIQUE PAR ELECTRIQUE - MATERIEL POUR SITES SPORTIFS			9 600,00
MOBILIER URBAIN (3000€) - POUBELLES POUR CHEMINS (1000€) - BARRIERES FORESTIERES (6000€)			10 000,00
SENSIBILISATION DEVELOPPEMENT DURABLE (Panneaux d'affichage, cyclopeurs...)			20 000,00
PLANTATIONS		10 000,00	5 000,00
PARC DES CAUDRELEUX - REFECTION ALLEES ET BORDURES - OU 10 000 € 1 ALLEE CHAQUE ANNEE			10 000,00
AMENAGEMENT ENTREE DE VILLE - BOULEVARD DES HAUTS DE France		50 000,00	
EXTINCTEURS		4 000,00	
RENOVATIONS CHAUFFERIES		48 000,00	
MISE EN CONFORMITE GAZ ELECTRICITE		7 000,00	
MATERIEL PATRIMOINE BATI (DONT REMPLACEMENT MATERIEL CASSE cf. TABLES)		4 000,00	4 000,00
MATERIEL APPUI LOGISTIQUE		1 500,00	1 500,00
ECLAIRAGE PUBLIC		250 000,00	
VIDEO PROTECTION (Extension réseau 20 000€, travaux fibre 150 000€)		170 000,00	
REFECTION ENROBES AIRE BATTERIE DE GARAGES RUE PASTEUR			10 000,00
<b>RENOVATION SANITAIRES LAMARTINE (AT)</b>		<b>16 000,00</b>	
<b>REAMENAGEMENT LOCAL ADOS + CUISINE (AT)</b>		<b>10 000,00</b>	
URBANISME - FRAIS DE GEOMETRE SENTIER DES DEUX NATIONS			5 000,00
URBANISME PROVISION PERILS		1 500,00	
TRAVAUX ESPACE LECROART - MAISON DE LA SECURITE		81 960,86	
<b>Sous total Travaux en régie par Ateliers (AT)</b>		<b>26 000,00</b>	
<b>Sous total CADRE DE VIE</b>		<b>1 311 760,86</b>	<b>1 141 927,10</b>

# Neuville-en-Ferrain BUDGET 2022



DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022	PHASE 1	PHASE 2
<b>POLE EVENEMENTIEL</b>		
ECOLE DE MUSIQUE ET INSTRUMENTS DE MUSIQUE (Banquette piano 130€, 1 synthétiseur 1750€)	1 880,00	
REGIE SON (Priorité A : Sonorisation des réunions en visio 400€, Flight Case 6 000€, micros pieds et câbles 2000€ )	8 400,00	
REGIE LUMIERES (Priorités B : Gobos 200€ )		200,00
MATERIEL PROTOCOLE (Mobilier salle du conseil 3000 € - petit matériel 200 € - 1 boîte verres 120 € - poteaux de guidage et sangles 2000 € )	5 320,00	
MATERIEL CULTURE PATRIMOINE (Rénovation orgue 4300 € - 2 plaques de rue 300€ - 1 pupitre 1 500€- 1 caravane supplémentaire 1000 €)	2 800,00	4 300,00
<i>Sous total EVENEMENTIEL</i>	<b>18 400,00</b>	<b>4 500,00</b>
<b>PÔLE JEUNESSE VIE EDUCATIVE ET SPORTIVE</b>		
SPORT REFECTION MULTISPORT DEPOORTERE	7 000,00	
SPORT AUTRE MATERIEL (Filets but 500€, 5 tatamis dojos 650 €, Kits escrime 2700 €, 12 vitrines affichage associatif 2040€ )	1 150,00	4 740,00
ENFANCE MATERIEL ACM (10 malles de transport 500 €, tapis et assise PMR 600€, 4 jeux de lumière 200€, petite cuisine en bois 1 000€)	600,00	1 700,00
JEUNESSE MATERIEL ADOS (1 batteur élec 50€, outillage 1 000 €, vaisselle 140€, 2 micro-ondes 200€, 1 armoire 700€, jeux de lumière 150, 2 tables de salon 600€, )		2 840,00
JEUNESSE MATERIEL ADOS (matériel de sport 500 €, Module multisport 4000 €, aménagement nouvelle cuisine 1500 €, thermoflash 80€)	2 080,00	4 000,00
MATERIELS ET MOBILIER ECOLES (Paré : Armoire 1280€, bureau prof 400€ - Claudel Classe soleil tables 990€, chaises 650€, vitrine extérieure 457,20 € - Lamartine : 2 armoires 860,40€, 1 armoire PAI 500€, 5 meubles bas 1294,50€ )	1 447,20	4 984,90
MOBILIER ET MATERIEL PERISCOLAIRE (1 frigo top 129 € - 3 enceintes portables St Joseph, Lacordaire , Paré 239,99 € - 2 Jeux de cour 59,65 € - 15 trottinettes 356,22 €)	784,86	
MOBILIER SERVICES MUNICIPAUX (armoire RH 631,35 € - 3 fauteuils de bureau 780 € -)	1 411,35	
MATERIEL SERVICE MUNICIPAUX ( Diable 49,90€ - Tableau blanc salle conseillers 200€ - Tapis anti-poussière DST 195,60 € - Porte parapluie DST 60€ - 1 trottinette électrique 400€ € - 1 monobrosse 1530 €)	2 435,50	
AUTRE MOBILIER ET MATERIEL ERGONOMIQUES (provision 2500)		2 500,00
RESTAURATION (Schumann Nouveau mobilier 35 230 € , chariot étage 270€ - A. Paré groupe froid 4 970 € , 1 table PMR 230 € - C. Claudel 1 table PMR 230€)	40 930,00	
<i>Sous total VIE EDUCATIVE ET SPORTIVE</i>	<b>57 838,91</b>	<b>20 764,90</b>
<b>PÔLE PETITE ENFANCE</b>		
MATERIEL PLANET'MOME ( 2 tapis 560€, 1 écoute BB 65€, 1 lecteur CD 80€, 1 rehausse armoire 300€, 1 assise au sol 130,85€, 2 tabourets ergo 648€, 1 appareil à crêpes 72€, 1 agrafeuse électrique 70€)	1 925,85	
MATERIEL PTITS LOUPS ( 1 coin nurserie 364,80€, 2 banquettes 264€, 1 vélo 275,98€, 1 assise au sol 156€ )	1 060,78	
RAM (5 assises au sol 600€, chariot de marche 80€, tabouret ergonomique 206,40€)	886,40	
<i>Sous total PETITE ENFANCE</i>	<b>3 873,03</b>	<b>0,00</b>

# Neuville-en-Ferrain

## BUDGET 2022



DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022		PHASE 1	PHASE 2
<b>PÔLE RESSOURCES MUTUALISATION</b>			
MARCHES PUBLICS FRAIS D'INSERTIONS		2 000,00	
LICENCES (dont logiciel police 6000 € - Sauvegardes externalisées 4000 € -Licence Veeam sauvegardes 6 500 € - Portail famille mode saas 15 000 €)		43 810,00	15 000,00
INFORMATIQUE MATERIEL (20 PC 17000 € - 1 PC Com 2000€ - 6 PC animateurs ACM 4500€ - Informatique PM 4300 €, 1 copieur police 1500€ - 2 copieurs écoles 3000€, 1 copieur Ptits loups 1050€ - Bornes wifi écoles 550€, scanner 500€)		34 400,00	
INFORMATIQUE SERVEURS (2 onduleurs 7500€, sauvegarde LTO-7 6000€ - Baie de stockage NAS 6000€, remplacement Switches Mairie 6000€)		25 500,00	
SUBVENTION D'EQUIPEMENT BAILLEURS SOCIAUX			130 000,00
BUDGET PARTICIPATIF		100 000,00	
	<b>Sous total RESSOURCES</b>	<b>205 710,00</b>	<b>145 000,00</b>
<b>PÔLE RELATIONS AVEC LES CITOYENS</b>			
ARMES POLICE MUNICIPALE (armes de poing + taser 5 849 €) - 3 GILETS PARE-BALLES (3225 €)		9 074,00	
MODES DE DEPLACEMENTS DOUX POLICE MUNICIPALE (trotinettes électriques et vélos)		4 000,00	
AUTRE MATERIEL POLICE MUNICIPALE ( matériel sécurisation 960 €, cinémomètre 5 300 €, contrôle alcoolémie 270 €, 4 caméras piéton 2 971,220 €, radios numériques 2000 €, terminaux verbalisation 4700 €)		16 201,20	
MOBILIER POLICE MUNICIPALE (armoire forte 1 200 €, coffre fort 350 €, vestiaires 2 800 €, lave-linge 700 €, meubles kitchenette 1 000 €, bureaux chaises, borne d'accueil, armoire : 8 000 €)		14 050,00	
	<b>Sous total RELATIONS AVEC LES CITOYENS</b>	<b>43 325,20</b>	<b>0,00</b>
<b>COMMUNICATION</b>			
APPAREIL PHOTO (Priorité A)		2 500,00	
CAMERA GO PRO (Priorité A)		700,00	
SIGNALETIQUE ET VITROPHANIE MOTS ARTS		3 200,00	
CAMERA ET REGIE CAPTATION VIDEO POUR STREAMNG		10 000,00	
	<b>Sous total COMMUNICATION</b>	<b>16 400,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>SOUS TOTAL AUTRES SERVICES (hors Cadre de vie)</b>	<b>345 547,14</b>	<b>170 264,90</b>
	<b>GRAND TOTAL DES PROPOSITIONS</b>	<b>1 657 308,00 €</b>	<b>1 312 192,00 €</b>

# Neuville-en-Ferrain BUDGET 2022



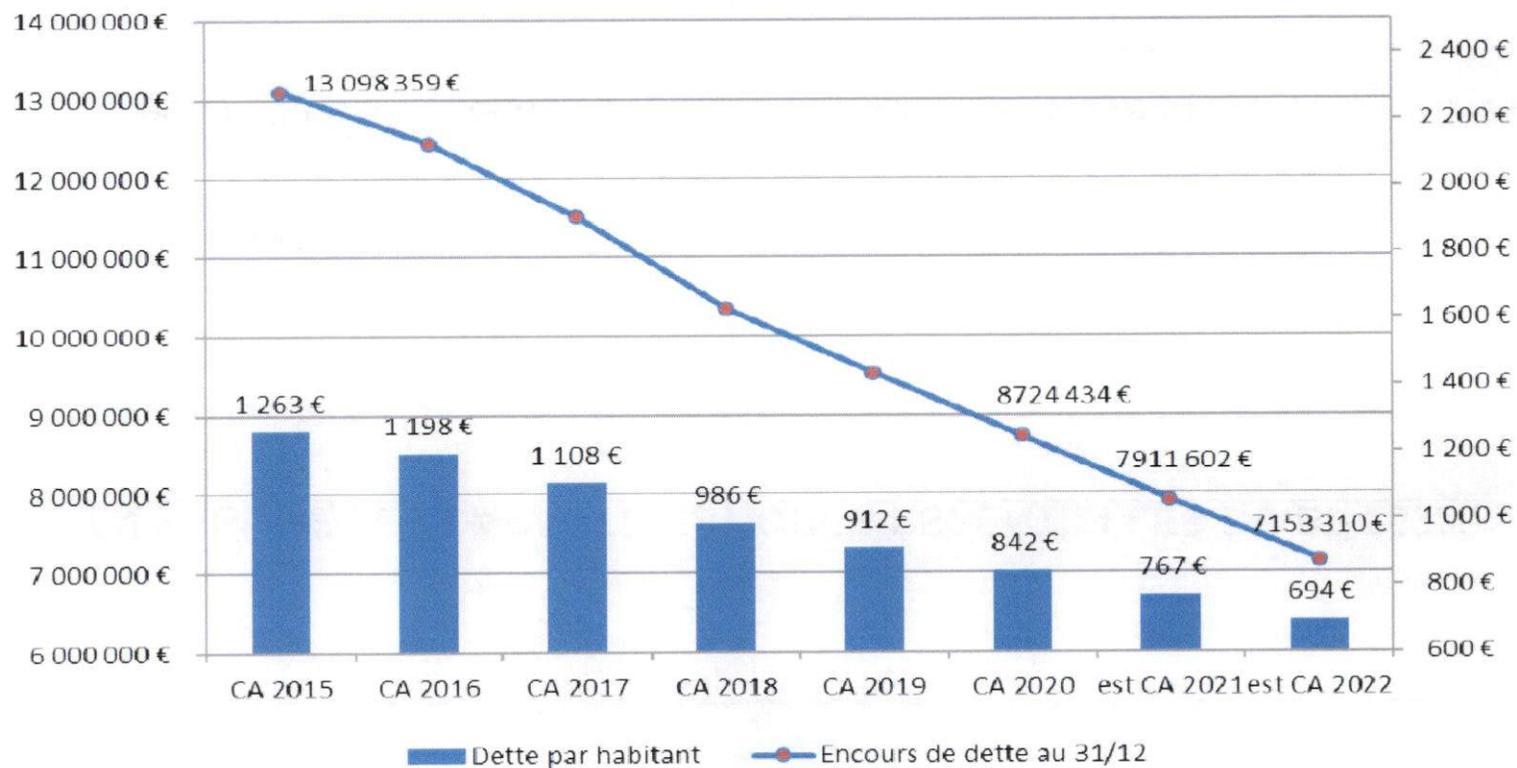
## BALANCE GENERALE

BUDGET PRIMITIF 2022 SANS REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2021		
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser 2021	-	-
1068 Affectation du résultat 2021	-	-
001 Résultat reporté 2021	-	-
<b>TOTAL</b>	-	-
<b>Propositions nouvelles 2022</b>	1 631 308,00	567 600,00
Remboursement du capital	758 292,00	
<i>Virement de la section de fonctionnement (021)</i>		<b>850 000,00</b>
Amortissements et autres mouvements d'ordre	11 000,00	509 000,00
Travaux en régie	26 000,00	
<b>Emprunts à réaliser</b>		<b>500 000,00</b>
<b>TOTAL INV 2022</b>	<b>2 426 600,00</b>	<b>2 426 600,00</b>
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
<b>Propositions nouvelles 2022</b>	11 425 906,00	2 827 744,00
Provisions pour dépenses imprévues	40 000,00	
<i>002 excédent de fonctionnement 2021</i>		-
7311 impôts (+ rôles sup)		5 872 095,00
7321 attribution de compensation		3 706 985,00
732 DSC+FPIC		331 082,00
7411 DGF		50 000,00
<i>Virement à la section d'investissement (023)</i>	<b>850 000,00</b>	
Travaux en régie		26 000,00
Amortissements et autres mouvements d'ordre	500 000,00	2 000,00
<b>TOTAL FCT 2022</b>	<b>12 815 906,00</b>	<b>12 815 906,00</b>
<b>TOTAL BUDGET 2022</b>	<b>15 242 506,00</b>	<b>15 242 506,00</b>

# Neuville-en-Ferrain BUDGET 2022



## L'ENDETTEMENT





**EN RESUME LES CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU BP 2022 :**

- ✓ Maintien des taux des taxes foncières.
- ✓ Maîtrise des crédits alloués afin de constituer une épargne et financer la section d'investissement.
- ✓ Nouveau PPI pour la période 2022-2026 incluant de nouveaux projets.
- ✓ Réduction de l'endettement et limitation du recours à l'emprunt.

Neuville-en-Ferrain  
BUDGET 2022



**MERCI DE VOTRE ATTENTION !**